



# fumeurs et entreprises sont au pied du mur

Rubrique : actualités - Date : lundi 11 décembre 2006

---

## Interdiction de fumer dans les lieux publics

**L'AFP qui affirme que « fumeurs et entreprises sont au pied du mur » puisque l'interdiction de fumer dans les lieux publics entrera en vigueur le 1er février 2007, se demande si du coup, Tabac info service, qui connaît traditionnellement un pic d'appels en début d'année, va recevoir encore plus d'appels cette année.** D'après l'Office français de prévention du tabagisme (OFT), les dirigeants d'entreprises sont nombreux « à se demander comment la loi va être respectée » sachant que les entreprises auront le droit d'installer des « fumoirs » « salles closes » et « « dûment ventilées » dont la superficie ne pourra excéder 35 m<sup>2</sup>. Indiquant que chez Smoke Free System, société spécialisée en cabines fumoirs, on s'attend « à une montée en puissance d'ici quelques semaines », les demandes portant pour l'instant sur la conformité des solutions proposées, l'agence relève que pour sa part l'OFT propose des programmes d'intervention dans les entreprises pour les aider à devenir « sans tabac ». Selon l'Office, les demandes « s'accroissent chaque jour davantage » avec un délai d'attente de trois semaines à un mois, et les chefs d'entreprise sont confrontés à un « vrai problème » car « la loi ne règle pas véritablement le problème des fumeurs ». D'après l'agence, l'OFT qui vient d'envoyer une lettre à 30 000 entreprises et mairies pour les sensibiliser, prépare aussi une opération portes ouvertes dans les services de tabacologie et un annuaire des consultations. Observant que certaines entreprises ont largement anticipé l'interdiction, l'AFP cite AXA qui dès 2000 a commencé à faire progressivement passer tous ses sites en « locaux non fumeurs », engageant dans le même temps une politique d'aide au sevrage sur la base du volontariat, prise financièrement en charge par l'employeur. L'agence qui observe que sur ces sites, les salariés sortent pour « en griller une », estime que cette solution pose de nouveaux problèmes en termes de gestion du temps de travail, de sécurité ou de propreté, quand les mégots jonchent le trottoir.